

RETOUR SUR PLUS DE 210 ANS D' ACTIONS SOCIALES

Depuis sa création, le 24 octobre 1809, le Comité de bienfaisance israélite de Paris (CBIP) a lutté pour faire reculer la pauvreté au sein de la communauté juive parisienne. **C'est en 1963 que le CBIP prend le nom de CASIP : Comité d'action sociale israélite de Paris.**

Aux distributions de repas s'ajoutent très vite un vestiaire, un service d'aide aux chômeurs et la création d'établissements pour les malades et les personnes âgées.

Ainsi furent inaugurés, en 1842, le premier hôpital de la Communauté, rue des Trois Bornes à Paris et en 1883, la Maison «Moïse Léon» pour femmes âgées.

En 1945, le CBIP ouvre des foyers pour enfants et jeunes adultes. Plus tard, ce sont les rapatriés d'Afrique du Nord qui trouvent auprès du CASIP soutien et assistance.

Les juifs déplacés sont accompagnés par les travailleurs sociaux de l'institution qui les aident à trouver un emploi et un toit. De 1877 à 1999, les présidents successifs – les Barons de Rothschild, James, Alain, Eric et Maître André Ullmo – ont tous oeuvré au développement et à la pérennité du CASIP.

En 1945, le Comité juif d'action sociale et de reconstruction (COJASOR) voit le jour. Organe général de l'assistance aux rescapés de la terreur nazie, le COJASOR a mis en place avec l'aide de l'American Joint Distribution Committee et du Haut-commissariat aux réfugiés, un dispositif pour porter secours et assistance plus particulièrement aux rescapés de la Shoah réfugiés en France.

Le COJASOR a ouvert des maisons de repos dans plusieurs régions pour les personnes ayant besoin de soins particuliers. Dès la fin de la guerre, cinq établissements accueillent des personnes âgées isolées à leur retour des camps de concentration. Leur nombre ne cessera d'augmenter passant de 42 résidents en 1945 à 500 dix ans plus tard.

A partir de 1956, le COJASOR accueille les nombreux juifs égyptiens, hongrois et libanais et les aide à s'intégrer en France. Pour ce faire, certains d'entre eux bénéficient de prêts de la Caisse israélite de démarrage économique (la CIDE), gérée par le COJASOR depuis 1952.

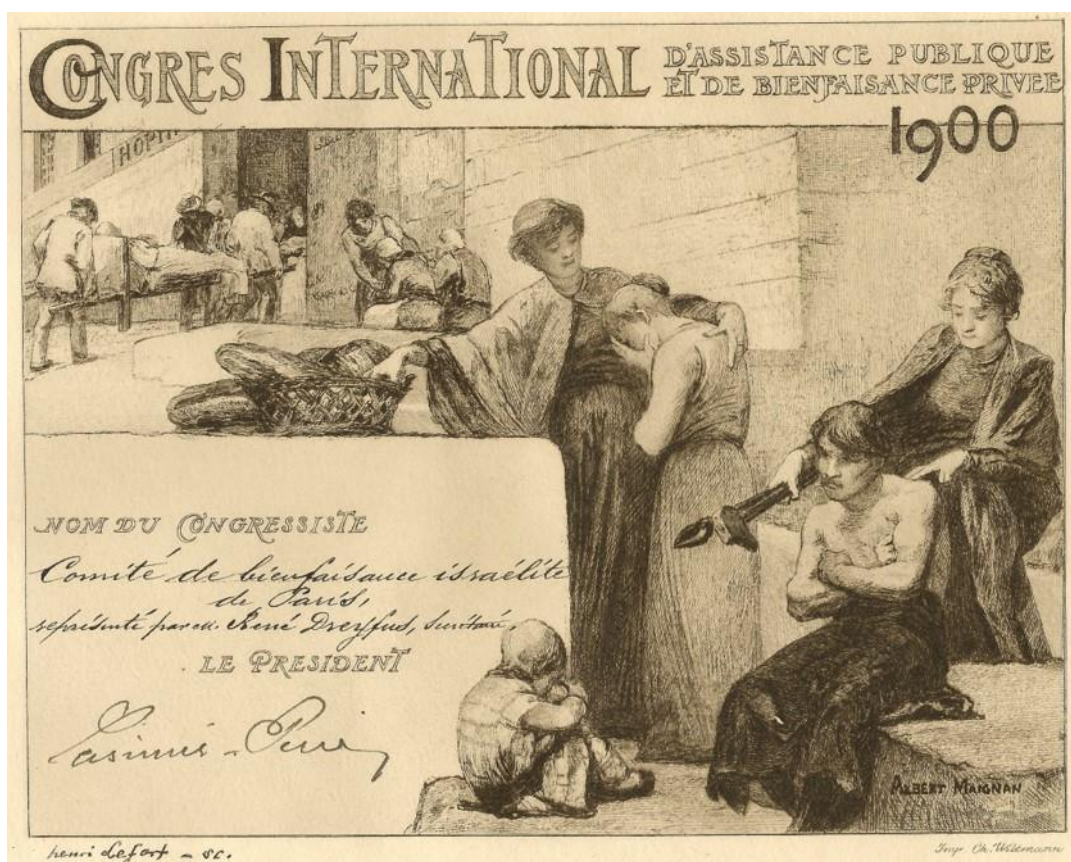
Agréé par les tribunaux parisiens, le COJASOR crée un service de tutelles pour les personnes âgées et les personnes handicapées mentales.

Des missions complémentaires, un savoir-faire commun acquis au fil des ans et une éthique similaire : à l'approche des années 2000, la fusion du CASIP et du COJASOR, réalisée le 1er janvier 2000, est apparue comme une évidence nécessaire. Autant de nouveaux atouts que le Casip-Cojasor compte mettre encore longtemps au service des plus défavorisés.

NOS VALEURS

Le Casip-Cojasor fonde sa philosophie et son action sur les enseignements de la tradition juive et les valeurs de la République. Elle reconnaît à chacun sa liberté de pensée et d'expression.

Lieu de tolérance, la Fondation Casip-Cojasor exige de ses administrateurs, collaborateurs et bénévoles, le plus grand respect d'autrui, respect de la dignité, respect des droits des usagers, respect de l'intimité, respect de la confidentialité.



Article paru dans le Journal #4 de la Fondation Casip-Cojasor, sorti en DEC 2020